

CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

**A 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Epône**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 06 juillet 2026
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence
- Communications du Maire

A) FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, AFFAIRES GENERALES ET INTERCOMMUNALITE

1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal
2. Modification de la composition des commissions municipales permanentes à la suite de la démission d'une Conseillère municipale
3. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (*suite à la fusion au 1^{er} janvier 2027 de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)*).
4. Fixation des tarifs pour l'utilisation du domaine public communal à compter du 1^{er} janvier 2027
5. Fixation d'un tarif de 15 € pour la manifestation « après-midi dansant »
6. Modification de la fixation des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués
7. Création d'un poste permanent de policier municipal
8. Modification du tableau des emplois et des effectifs
9. Soutien au pouvoir d'achat - *lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de l'organisation d'un achat groupé de gaz et d'électricité à destination des habitants et des petites entreprises d'Epône*
10. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers (IARD) pour la période 2028-2031 constitué par le CIG
11. Adhésion au groupement de commande permanent marché de maintenance et entretien des aires de jeux et installations sportives constitué par la GPS&O
12. Dérogation au principe de repos dominical pour les commerces de détails de boissons en magasin spécialisé au titre de l'année 2026

B) JEUNESSE ET PERISCOLAIRE

1. Mise en place du dispositif « BAFA à 1€ » - Convention avec l'AFOCAL
2. Prolongation au 31/12/2027 de la Convention de Territoire Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines (CAF).

C) CULTURE ET PATRIMOINE, ASSOCIATIONS ET JUMELAGE

1. Attribution des subventions complémentaires – Année 2026

D) URBANISME, TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Cession du réseau d'irrigation agricole implanté sur le territoire de la commune d'Epône à M. Cyril Moisy, exploitant agricole
2. Convention de servitude Enedis du poste d'éclairage public sis Boulevard d'Elisabethville

Questions Orales



Fait à Epône, le 22 septembre 2026

Monsieur Emmanuel BOLLE,
Maire d'Epône